

FAQ - ARTISTES

1. Pourquoi intégrer le réseau Carré d'artistes ?

Depuis 20 ans, nous n'avons de cesse de faire vivre l'art, grâce à nos 30 galeries en France (Paris, Lyon, Nice, Strasbourg, etc.) et à l'étranger (Singapour, Hong-Kong, Vienne, Amsterdam, etc.). Nous avons également entrepris un vrai tournant digital qui nous permet de proposer une double visibilité inégalée à l'heure actuelle grâce à notre site internet. Service artistique, commercial, marketing, équipe terrain et franchisés... Intégrer le réseau Carré d'artistes c'est donc faire confiance à une équipe de professionnels passionnés et dédiée à faire rayonner votre art !

2. Comment se fait la sélection des artistes ?

Nous organisons tous les mois un comité de sélection durant lequel nos curateurs présentent et défendent les candidatures qu'ils ont reçues. Parce que la définition de l'art est multiple, le comité de sélection se compose du service artistique mais également d'artistes et galeristes invités.

Lors de la présentation d'un artiste nous débattons :

- Des qualités techniques de son travail
- Du style et de sa démarche artistique
- Des potentielles expositions qu'il peut intégrer
 - De l'évolution dans le réseau

Mais avant tout, nous nous laissons surprendre !

3. Pourquoi proposer des petits formats ?

Lorsqu'un artiste intègre le réseau, nous lui demandons de produire une première exposition à nos formats dédiés :

- 13 cm x 13 cm
- 19 cm x 19 cm
- 25 cm x 25 cm
- 36 cm x 36 cm

Nous avons bien conscience que pour la plupart des artistes cela représente un vrai challenge. Cependant ces tailles n'ont pas été choisies par hasard.

1. Cela nous permet d'uniformiser les prix et de proposer un prix par format peu importe la technique, le style ou la côte de l'artiste

2. Elles nous permettent de pouvoir proposer des œuvres d'arts uniques et originales pour tous les budgets. Loin des codes classiques et clivants du monde de l'art, nous sommes là pour partager des émotions !

FAQ - ARTISTES

4. Et les grands formats ?

Nous proposons également des oeuvres de tailles plus importantes:

50*50 cm

80*80 cm

100*100 cm

120*40 cm

La création des grands formats vient dans un second temps en fonction du succès rencontré en galerie.

5. Comment candidater ?

Pour ça rien de plus simple. Il suffit de cliquer ici (<https://forms.gle/8nHTyyY9S9xyXhey6>) et de suivre les instructions ! Que vous soyez professionnel ou amateur, n'hésitez pas !

Votre candidature sera automatiquement envoyée à nos curateurs qui se chargeront de faire une première sélection et un premier retour sous un délai de deux semaines. Si votre travail les intéresse, ils vous contacteront afin de le présenter au comité de sélection en vous proposant de préparer 4 œuvres à nos formats.

6. Et ensuite ?

Si votre travail est refusé, nos curateurs vous feront un retour détaillé sur les raisons du refus du comité. Vous pouvez bien évidemment retenter votre chance autant de fois que vous le souhaitez. Si votre travail est accepté, ce sera le début d'une grande aventure !

Tout d'abord nous vous demanderons de préparer une première exposition composée de 40 œuvres (10 dans chaque petit format). Aucune pression de ce côté là, vous disposerez du temps dont vous aurez besoin pour les préparer.

Lorsque les 40 œuvres sont prêtes, nous vous demanderons de les envoyer à notre plateforme logistique et nous nous chargerons ensuite de les rediriger vers la galerie que nous vous aurons choisie. Vous pourrez bien évidemment partager avec nous vos souhaits de galerie, mais notre choix va s'effectuer en fonction des plannings d'expositions, des opportunités, des ouvertures et du lieu ou nous pensons que votre travail aura le plus de potentiel.

Il sera donc important à cette étape de nous faire part des villes dans lesquelles vous ne voulez pas être exposé ou de toute exclusivité territoriale que vous aurez signé avec d'autres galeries.

NB: vous pouvez tout à fait continuer de travailler avec d'autres galeries et de faire d'autres expositions même si vous intégrez Carré d'artistes. Nous vous demanderons simplement d'anticiper les potentiels réassorts de galeries afin de ne pas les pénaliser.

FAQ - ARTISTES

7. Comment envoyer les œuvres ?

Lors de ce premier envoi (et des suivants) les œuvres ne devront être ni montées, ni encadrées. Ce seront les galeries qui se chargeront de :

1. les monter sous passes partout,
2. les authentifier grâce à nos certificats d'authenticité,
3. les encadrer selon le choix du client

8. Et combien ça coûte ?

En toute transparence, Carré d'artistes ne charge pas les artistes lorsqu'ils rejoignent le réseau, cependant, quelques dépenses sont à prévoir:

- 15€ de frais de dossier (lié au dossier de candidature)
- 50€ pour la rédaction, traduction et impression de votre portrait d'artiste (qui sont déduits du premier paiement)
- Les frais d'envois (artiste vers notre plateforme logistique ou en galerie + retours d'œuvres à l'artiste).

9. Comment les artistes sont-ils rémunérés ?

Nous fonctionnons sous forme de dépôt-vente et nous payons les artistes tous les deux mois pour les ventes qui seront effectuées en galerie ou sur le site. Afin de procéder au paiement, il nous faudra absolument votre numéro de SIRET mais également votre numéro à la maison des artistes. Si vous n'êtes pas affilié, il faudra donc vous y inscrire.

10. A combien s'élève la commission ?

Nous prenons une marge d'environ 60%. ce qui est plus important qu'en galerie traditionnelle. Cela s'explique par l'ampleur de notre structure, nous disposons en effet de plusieurs galeries dans le monde ce qui induit des locations de locaux commerciaux et formations des équipes. Nous avons également plusieurs services : une plateforme logistique qui s'occupe d'envoyer et réceptionner les œuvres, un service marketing et communication dédié à la promotion des artistes, un service artistique présent pour accompagner les artistes. Autant d'éléments qui nous permettent de proposer un accompagnement personnalisé pour chaque artiste.

11. Est-il possible de mettre fin à la collaboration ?

Notre contrat est à durée indéterminée, mais un artiste peut y mettre fin quand il le souhaite. Nous vous demandons simplement un délai de 6 mois maximum avant de vous retourner vos œuvres afin de pouvoir remplacer votre exposition en galerie.